



DÉCISION DE DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ D'UNE PROCÉDURE DE PASSATION

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE - LOT 11 « PLOMBERIE – VENTILATION – CHAUFFAGE »

Objet de la procédure de passation : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE - LOT 11 « PLOMBERIE – VENTILATION – CHAUFFAGE » (Consultation n°2024TX1907A00).

Nom et adresse du représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président, André BRUNDU
Communauté de communes de Petite Camargue
145 Avenue de la Condamine - 30600 Vauvert
Tel : 04 66 51 19 20 – Fax : 04 66 51 19 30
Courriel : marchepublic@cc-petitecamargue.fr

Type de procédure : Appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Déclaration : Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation ou retiré le dossier de consultation que la Communauté de communes de Petite Camargue déclare l'infructuosité de la procédure de passation « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE - LOT 11 « PLOMBERIE – VENTILATION – CHAUFFAGE » pour le motif suivant : l'unique candidat ayant soumissionné à la procédure a présenté une offre irrégulière au sens de l'article L.2152-2 du Code de la commande publique.

Voies et délais de recours :

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

A Vauvert, le 27 SEP. 2024

Le Président,

André BRUNDU

